

PREAMBULE

La financiarisation des économies depuis 30 ans, et davantage depuis la fin des années 90 a contribué à l'expansion économique, à l'enrichissement de tous : particuliers, entreprises, Etats, banques, ...

Avec la surchauffe imbriquée de la finance et de l'immobilier (*), les positions spéculatives ont impliqué toutes les banques, qui après pertes et provisions ont «décidé» de réduire leur bilan et notamment en ne prêtant pas ou moins. Mais de ce fait elles obèrent leur rentabilité future car les intérêts, qui s'échéancent sur plusieurs années, diminueront leur produit net bancaire.

Pour faire face, les entreprises, qui ont subi la crise plutôt que l'avoir initiée, ont recours de plus en plus à des formes de financement obligataires, les libérant en partie des contraintes bancaires (conditions, garanties, négociations, ...). Institutionnels et particuliers deviennent depuis quelques années les nouveaux «financeurs» de l'économie... à l'instar des actions.

La suite ci-contre...



(*) Canada et France sont encore en haut de cycle. La Chine réduit ses risques immobiliers.

❖ Les marchés **actions «à l'origine» finançaient les entreprises** : projets, croissance... En retour, les actionnaires percevaient des dividendes (rendement) ou des plus-values sur la cession de titres (mais globalement les titres étaient gardés longtemps en portefeuille... en «bon père de famille»).

❖ Avec les chocs pétroliers dans les années 70, les Etats ont eu recours à la dette publique : la France, l'Italie, le Japon, les USA... Avec la crise financière depuis 2008, et ce qui a failli être un «credit crunch» (gel des ressources inter-bancaires par manque de confiance), les **banques ont émis des quantités pharaoniques de dettes obligataires.**

❖ Les grandes entreprises, devant se financer, ont elles aussi émis des emprunts obligataires, d'abord avec des coupons élevés, puis réduits avec l'amélioration du risque systémique. **L'accès s'est également ouvert au segment «valeurs moyennes»** en Europe (comme aux USA), pour une qualité de risque de tous ordres : «investment grade» à «high yield, haut rendement».

❖ Soutenu par une **baisse de 33 ans quasiment continue des taux d'intérêt**, le segment obligataire a pris ses lettres de noblesse, partout dans le monde, et ce mode de financement des entreprises s'accélère positivement.

❖ Les **EPP (obligations Euro Placements Privés)** ont fait leur apparition pour des tranches de financement à partir de 10 ME (max 50% des besoins de financement de l'entreprise). Naturellement, cela s'adresse à des ETI ayant de l'attractivité économique et financière. **Des assureurs** (une quinzaine aux USA, quelques uns en Europe) demandent de plus en plus de lignes obligataires **d'entreprises non cotées.**

FINANCEMENTS ET PLACEMENTS : UN NOUVEAU LIEN PAR LES EPP

❖ Les **gérants d'actifs** font de même : **sélectionner des obligations d'entreprises (cotées ou non)** pour faire souscrire en direct ou en gestion collective des épargnants en quête (légitime) de rendement car celui du fonds en euros diminue. En Belgique, Allemagne, Suisse... de nombreux épargnants investissent en obligataire en direct (ou par sicav) car ils ne disposent pas de «fonds en euros». La culture obligataire est bien plus forte hors de France... qui rattrape bien son retard (un effet positif de la globalisation).

❖ **Les entreprises voient plusieurs intérêts majeurs au financement obligataire** : le risque de financement est réparti, sécurisé sur plusieurs années, avec des options sur le type d'obligations émises. Les banques encouragent ces formes de financement car cela réduit leur risque bilanciel. Le seuil de **10 ME devient désormais accessible pour les ETI**. Exemple récent : ADEO (source AMF) les caractéristiques étaient un montant de 100.000.000 € portant intérêt au taux de 2,75 % l'an, obligations émises le 30 janvier 2013 et venant à échéance le 30 janvier 2020. Le taux du marché financier à 7 ans, fin janvier 2013, était de 1.60%, et 0,21% à trois mois.

❖ **Les épargnants** voient dans l'obligataire un **rendement régulier, une volatilité réduite, et une visibilité** sur leurs investissements, a contrario d'une gestion actions plus «complexe», plus volatile (risquée), et qui a déçu ces 10 dernières années (même si le Dow Jones est au plus haut historique... dans un contexte de crise mondiale).

❖ Avec des marchés actions volatils, et des obligations qui lissent le risque (attention cependant à la remontée probable des taux d'ici un an), **l'avenir sera, dans le financement bi-polaire des entreprises** : actions et/ou obligations. **A l'entreprise de structurer à l'avenir son modèle de financement non-bancaire.**

❖ Ainsi, **l'épargnant aura un portefeuille d'entreprises**, actions ou obligations : les actions pour la plus-value (voire le rendement) et des risques plus élevés mais plus rémunérateurs, et les obligations pour la régularité du rendement, avec un risque moindre. Le travail sera pour le gestionnaire privé une analyse des risques sur chacune des entreprises ou des produits collectifs, et une bonne répartition globale.

Sur un horizon de temps de 5 à 10 ans, la régulation économique et financière devrait être beaucoup plus ordonnée, cohérente, moins volatile car répartie sur de nombreux acteurs et non plus sur les banques. **Les entreprises (bien gérées) resteront le meilleur moteur des économies, y compris pour l'investisseur. Le temps, la répartition et la maîtrise des risques restent toujours des principes intangibles.**

Nous sommes en avril 2013 sur des niveaux assez bas de marché (malgré la crise), et c'est avec une vision à long terme que l'on peut investir sur les actions **et** les obligations (progressivement sur 3 à 5 ans pour lisser les prix d'entrée), **de préférence en gestion collective.**

Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
FINADOC est une marque de COSALE, SAS au capital de 30 000 euros. RCS 513 969 642. NAF 7022 Z
TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 EMAIL : contact@finadoc.com WEB : www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers n° D011865, membre de la CNCIF. Numéro d'agrément AMF : 513969642
Courtier en assurance. ORIAS n° 11 062 831 (www.orias.fr) sous le contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel (61 Rue Taibout, Paris). Démarchage bancaire et financier : 2113203879HQ enregistré auprès de la Banque de France.
Responsabilité civile professionnelle : AIG